

MAIRIE
de
CANGEY
37530

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze du mois d'avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM. ROSSE, CHARTIER, MALO, LENA, BACON, SIMON.
MMES DELAINE, BARRITAUT, BORDIER-BONNEAU, GAURON, SANCHEZ
COURTEVILLE, ROBINET.

Etaient absents excusés : Ghislaine RETIF, David AUDEBERT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Florence GAURON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°2017 – AVRIL10

OBJET : Approbation du compte de gestion du Percepteur.

Le Conseil Municipal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le percepteur, visé et conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°2017 – AVRIL 11

OBJET : Vote du Compte Administratif 2016.

Après s'être fait présenté le Budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice 2016, le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif ainsi résumé :

	Dépenses	Recettes
* <u>Section d'investissement</u> :	70 867.91 €	129 012.69 €
restes à réaliser en recettes :		3 750.00 €
restes à réaliser en dépenses :	34 750.00 €	

Excédent investissement reporté 129 012.69 €
Excédent d'investissement de 102 171.46 €

	Dépenses	Recettes
* Section de fonctionnement :	551 984.87 €	54 120.30 €
Excédent de fonctionnement reporté		360 270.39 €
Excédent de fonctionnement de 362 405.82 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, *et en l'absence de Madame Huguette DELAINE*, Maire, responsable de l'exécution du budget 2016 adopte le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté.

Délibération n°2017 – AVRIL 12

OBJET : Vote du Taux des 3 TAXES 2017

Benoit SIMON indique que le produit attendu des impôts directs locaux s'élève à **248 657 €**, compte tenu des bases prévisionnelles desdits impôts communiquées par les Services Fiscaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme il suit les taux d'imposition à :

- taxe habitation10,84 %
- taxe foncière « bâti »15,47 %
- taxe foncière « non bâti » 41,36 %

❖ Charge Madame Le Maire, de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Délibération n°2017 – AVRIL13

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 362 405.82 € sur le budget de la Commune,
- un excédent cumulé d'investissement de 102 171.46 €
- des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 34 750.00 €.
- des restes à réaliser en recettes d'un montant de 3 750.00 €.

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :
 - au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit 58 735.08 € ;
- le solde disponible 303 670.74 € est affecté comme suit :
 - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 303 670.74 €.

Délibération n°2017 – AVRIL14

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

L'examen des subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'exercice 2017 ont été examinées en réunion préparatoire.

Mme Le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations nommées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE

- d'approuver l'inscription au budget primitif 2017 des subventions telles que présentées dans le tableau annexé et de leur versement.

Délibération n°2017 – AVRIL15
OBJET : Vote du Budget Primitif 2017

Benoit SIMON, adjoint aux finances rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget primitif 2017 a été préparé suivant la nouvelle nomenclature budgétaire M14.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif qui s'établit ainsi :

- section de fonctionnement - Dépenses et recettes 827 045.74 €
- section d'investissement - Dépenses et recettes 237 006.00 € (restes à réaliser inclus).

Le budget primitif a été voté au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
- **approuve** le budget primitif 2017 tel que présenté.

Délibération n°2017 – AVRIL16
OBJET : MISE EN PLACE D'UN PANNEAU « STOP » RUE DE LA LOIRE A
L'INTERSECTION DE LA RUE DE LIMERAY

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que dans un souci de sécurité, il avait été installé temporairement un panneau STOP, rue de la Loire à l'intersection de la rue de Limeray.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres, autorise Madame Le Maire à prendre un arrêté permanent pour la mise en place d'un STOP sur la rue de la Loire RD 74 à l'intersection de la rue de Limeray , et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Délibération n°2017 – AVRIL 17
OBJET : RESTAURATION REGISTRE DES DELIBERATIONS 1801-1824 -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme DELAINE rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose de registres dans lesquels sont inscrits l'ensemble des délibérations.

Le registre des délibérations 1801-1824 nécessite une restauration.

L'atelier LA RELIURE du Limousin, nous propose un devis de restauration d'un montant de 460.20 € TTC. La commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental couvrant 60 % du coût de la prestation.

En conséquence, Mme Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à

- Solliciter auprès du Conseil Départemental, une aide financière pour la restauration du registre des délibérations 1801-1824.
- Faire réaliser les travaux de restauration auprès de l'atelier « La Reliure »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Mme Le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration du dit registre.
- Autorise Mme Le Maire à signer le devis à intervenir avec L'atelier LA RELIURE du Limousin.

Délibération n°2017 – AVRIL18

OBJET : DEMANDE SUBVENTION AMENDES DE POLICE : SECURISATION DU CENTRE BOURG

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du conseil départemental au titre des amendes de police. En fait, il s'agit de re-ventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire desdites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'elle souhaite sécuriser les rues de la Loire, Château-Renault, Limeray et rue de Saint-Ouen-Les-Vignes par la pose de plateaux ralentisseurs et coussins berlinois.

Le montant total de ces travaux s'élève à 25 000 €HT.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire pour financer ces travaux en 2017.
- autorise Madame le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires.

Délibération n°2017 – AVRIL 19

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction passant de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la fonction publique territoriale,
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1^{er} février 2017.

S'agissant des délibérations relatives aux indemnités de fonctions des élus, 3 hypothèses peuvent se rencontrer :

1. Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence à « l'indice brut terminal de fonction publique », sans autre précision, l'augmentation du montant des indemnités de fonction se fait automatiquement et ne nécessite pas une nouvelle délibération.
2. Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire et il convient alors de viser , « l'indice brut terminal de la fonction publique »
3. Pour les délibérations indemnitaires mentionnant des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire pour tenir compte de ces actualisations. Il serait d'ailleurs alors judicieux de viser non plus un montant en euros mais « l'indice brut terminal de la fonction publique »,

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal avait délibéré en faisant référence expressément à l'indice brut terminal 1015. Par conséquent, il convient de prendre une nouvelle délibération visant « l'indice brut terminal de la fonction publique » à compter du 1^{er} février 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » à compter du 1^{er} février 2017

Délibération n°2017 – AVRIL 20

OBJET : MISE EN PLACE D'UN PANNEAU « STOP » ROUTE D'AUTRECHE A L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU PUIITS DE FLEURAY

Monsieur BACON indique au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de mettre un panneau STOP sur la voie communale n° 9 vers Autrèche au lieu d'une priorité à droite.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres, autorise Madame Le Maire à prendre un arrêté permanent pour la mise en place d'un STOP sur la VC n° 9 vers Autrèche à l'intersection de la route du puits de Fleuray, et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Mr MALO demande qu'une poubelle soit installée à la hauteur du batardeau afin d'éviter les dépôts sauvages des promeneurs.

Mr MALO demande que le panneau d'interdiction de stationner place de l'église soit remis afin de ne pas bloquer la sortie du n°2, de la place de l'église.

- Récapitulatif de la séance du lundi 11 AVRIL 2017

- Délibération n°2017 – AVRIL 10 :
Approbation du compte de gestion du Percepteur
- Délibération n°2017 – AVRIL 11 :
Vote du compte administratif 2016
- Délibération n°2017 – AVRIL 12 :
Vote du taux des 3 taxes 2017
- Délibération n°2017 – AVRIL 13 :
Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
- Délibération n°2017 – AVRIL 14 :
Vote des subventions 2017
- Délibération n°2017 – AVRIL 15 :
Vote du budget 2017
- Délibération n°2017 – AVRIL 16 :
Mise en place d'un panneau STOP – RUE DE LA LOIRE
- Délibération n°2017 – AVRIL 17 :
Restauration registre des délibérations 1801-1824 – demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- Délibération n°2017 – AVRIL 18 :
Demande de subvention amendes de Police – sécurisation du centre bourg
- Délibération n°2017 – AVRIL 19 :
Indemnités des élus – indice brut terminal de la fonction publique
- Délibération n°2017 – AVRIL 20 :
Mise en place d'un panneau STOP – VC n° 9 en direction d'Autrèche

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.

- Liste des membres présents :
- DELAINE Huguette
- ROSSE Yves
- BARRITAUULT Lise
- SIMON Benoit
- ROBINET Martine
- MALO Jean-Luc
- COURTEVILLE Christine
- CHARTIER Franck
- GAURON Florence
- LENA Jean Michel
- SANCHEZ Alexandra
- BACON David
- BORDIER-BONNEAU Patricia